

Les entreprises familiales croulent sous les frais et les charges

Première enquête consacrée au poids et aux préoccupations des entreprises familiales

Le poids économique des entreprises familiales est significatif : plus des trois quarts des firmes belges sont des entreprises familiales, auxquelles on doit un tiers de la création de valeur totale. Telle est la conclusion de l'enquête commanditée par FBNet Belgium, le réseau des plus grandes entreprises familiales belges. « Les entreprises familiales sont le fer de lance de notre économie, » affirme le baron Paul Buysse, président de FBNet Belgium, « c'est pourquoi les pouvoirs publics doivent en connaître les préoccupations et adopter des mesures politiques visant à les atténuer. »

La première grande enquête consacrée à l'importance des entreprises familiales dévoile la vaste proportion de ces dernières dans l'économie belge. Non moins de 77 % des exploitations du pays sont familiales, ce qui signifie que la majorité de leurs parts (ou 25 % de leurs actions, lorsqu'elles sont cotées en bourse) est détenue par un actionariat familial et qu'un membre de la famille au moins est actif en leur sein en qualité de manager ou d'administrateur.

Grandes entreprises

La part de ces entreprises en terme d'emploi est d'un peu moins de la moitié (45 %), celle de la création de valeur, d'un tiers (33 %). « Ces chiffres ne permettent en aucun cas de conclure que seules les petites entreprises sont familiales », précise Jozef Lievens, administrateur délégué de FBNet Belgium. Les statistiques le prouvent : plus de la moitié (55 %) des sociétés dont le chiffre d'affaires excède 200 millions d'euros sont aux mains d'une famille ; c'est également le cas de 48 % des établissements qui emploient 200 travailleurs ou plus.

« Alors qu'elles constituent un véritable pilier de l'économie, les grandes entreprises familiales ne disposaient, il y a quelques années encore, d'aucune plate-forme de rencontre », rappelle le baron Buysse. D'où la création, en 2005, de FBNet Belgium, qui accueille aujourd'hui déjà plus de 80 des principales sociétés familiales du pays. Ses membres ont réalisé en 2009 plus de 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit un sixième du PIB. Ils ont également compté l'an dernier pour une valeur ajoutée dépassant les 16 milliards d'euros et un bénéfice net proche des 2 milliards d'euros.

Grande enquête

FBNet Belgium a chargé le Studiecentrum voor Ondernemerschap (SVO – centre d'étude pour l'entrepreneuriat, lié à la Hogeschool-Universiteit Brussel) d'analyser l'importance économique des établissements familiaux en Belgique. « Bien que le pays compte de très nombreuses entreprises familiales, aucune étude comme celle-ci n'avait jamais été menée », affirme le professeur Johan Lambrecht, directeur du SVO et chef du projet de recherche. Jamais jusqu'ici la part qu'occupent les entreprises familiales dans notre économie n'avait été précisément chiffrée.

En plus de leur poids économique certain, les résultats de l'enquête attestent de la continuité des firmes étudiées, dont la durée de vie moyenne atteint 23 ans, contre 17 ans seulement pour les autres. En outre, leurs dirigeants restent à la barre 18 ans en moyenne, pour 13 ans par ailleurs. L'actionnariat familial est donc gage de continuité et de stabilité.

Graves préoccupations

Compte tenu de leur poids économique, il est important de savoir ce qui, aujourd'hui, inquiète les entreprises familiales. FBNet Belgium a donc invité leurs dirigeants à indiquer la mesure dans laquelle une vingtaine d'indicateurs d'évolution du marché et du management étaient source de préoccupation à leurs yeux.

Sans hésiter, ce qui effraie le plus les dirigeants d'entreprise familiale – à raison des trois quarts d'entre eux, dont un tiers même, considérablement – est le climat fiscal et les charges salariales en vigueur en Belgique. Les deux tiers d'entre eux font le procès de la charge administrative, allant même, pour beaucoup, jusqu'à évoquer une « réglementation outrancière ». Les firmes visées par l'initiative croulent donc sous les coûts et les charges.

Malgré la crise bancaire, rien ne les inquiète moins par contre que l'obtention de crédits et leur propre succession. « Lorsque l'on sait que l'enquête du SVO a démontré que près de 40 % des entreprises familiales prévoient une succession pour dans moins de dix ans, et dans les cinq ans, même, pour plus de 20 % d'entre elles, cette dernière constatation ne laisse pas de surprendre, commente Jozef Lievens. » L'un des répondants explique : « Si ce sujet ne nous inquiète pas autant, il n'en est pas moins source de préoccupation ; seulement, ce n'est pas une priorité. » Les nombreux autres soucis auxquels doivent faire face les dirigeants d'entreprise familiale ne leur laissent donc pas suffisamment de temps pour régler comme ils le devraient la question de leur succession.

Responsabilités

« Compte tenu de leur importance dans l'économie, il est indispensable de tout faire pour assurer l'avenir de ces exploitations. Les pouvoirs publics ont eux aussi des responsabilités à assumer dans ce domaine », martèle le baron Buysse. C'est la raison pour laquelle FBNet Belgium invite nos dirigeants à reconnaître la gravité des préoccupations des entreprises familiales, à aller au-devant d'elles et à se faire un devoir d'alléger la pression fiscale et administrative.

Pour toute information complémentaire :

Jozef Lievens

Administrateur délégué de FBNet Belgium

056 23 51 22

jozef.lievens@fbnet.be